AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0816
FR0004042083-FS0418

2 mai 2018

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

AUFEMININ.COM

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 27 avril 2018, complété notamment par un courrier reçu le 2 mai 2018, la société anonyme Télévision Française 1 SA[1] (1 quai du Point du jour, 92100 Boulogne Billancourt) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 avril 2018[2], les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société AUFEMININ.COM et détenir 7 385 493 actions AUFEMININ.COM représentant autant de droits de vote, soit 78,07% du capital et 77,94% des droits de vote de cette société[3].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions AUFEMININ.COM hors marché auprès de la société Axel Springer International Holding GmbH[4].

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 La société Télévision Française 1 SA déclare que :

 - TF1 a financé l'acquisition des actions AUFEMININ.COM visés dans cette déclaration au moyen de ses fonds propres ;

 - TF1 agit seule et n'agit pas de concert avec des tiers ;

 - TF1 contrôle AUFEMININ.COM au sens de l'article L. 233 du code commerce ;

 - TF1 déposera une offre publique d'achat simplifiée en numéraire conformément à la réglementation applicable, à l'issue de laquelle elle a l'intention de demander - si les conditions le permettent - la mise en œuvre d'un retrait obligatoire ;

 - elle se réserve par ailleurs le droit de continuer ses achats à compter du début de la période d'offre, conformément à l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF ;

[1] Contrôlée par Bouygues SA.
[2] Il est précisé que l'accomplissement de l'ensemble des conditions suspensives prévues dans le contrat relatif à l'acquisition, par Télévision Française 1 SA, de 7 385 493 actions AUFEMININ.COM auprès de la société Axel Springer International Holding GmbH, a été réalisé le 23 avril 2018 et que le transfert de propriété desdites actions a eu lieu le 27 avril 2018.
[3] Sur la base d'un capital composé de 9 459 885 actions représentant 9 475 296 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment communiqué diffusé par la société le 27 avril 2018.

- TF1 entend poursuivre la stratégie industrielle actuelle d'AUFEMININ.COM, dans le cadre d'une intégration au sein du groupe TF1. Cette stratégie et, le cas échéant, les opérations liées à la mise en œuvre de celle-ci, feront l'objet d'une description dans la note d'information qui sera publiée par l'AMF à l'occasion du dépôt par Télévision Française 1 SA d'une offre publique obligatoire sur les actions AUFEMININ.COM ;

- TF1 ne détient aucun instrument financier ni n'est partie à aucun des accords mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- TF1 n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote d'AUFEMININ.COM ;

- dans le cadre du changement de contrôle d'AUFEMININ.COM, les membres suivants du conseil d'administration d'AUFEMININ.COM ont démissionné : Axel Springer SE (représenté par M. Harck-Oluf Nissen), M. Andreas Wiele, Mme Anna Bender et M. Dominik Hasler. Les postes vacants au conseil d'administration d'AUFEMININ.COM résultants de ces démissions ont donné lieu à la cooptation de quatre représentants du groupe TF1 : M. Gilles Pélisson, M.Oivier Abecassis, Mme Christine Bellin et M. Philippe Denery ;

- dans le cadre du changement de contrôle d'AUFEMININ.COM, Mme Marie-Laure Sauty de Chalon a été révoquée de ses fonctions de présidente directrice générale et a démissionné de son mandat d'administratrice. M. Olivier Abecassis a été nommé président directeur général d'AUFEMININ.COM ;

- aucune nouvelle nomination d'administrateur n'est envisagée. »
